

Séance du vendredi 11 mars 2022

Date de la convocation: 07/03/2022

Membres en  
exercice :

*L'an deux mille vingt-deux et le onze mars l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,  
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,  
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Adeline BEAUFUMÉ par Olivier MAGUET,  
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par  
Laurence HOURLIER

**Excusés** : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

**SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE  
LA COMMUNE POUR DES SRO - (D 2022 006)**

Le Maire explique que le déploiement de la fibre optique dans le village nécessite l'implantation sur le domaine privé de la Commune de deux sous-répartiteurs optiques et propose de les installer (i) sur la parcelle AD 98 derrière le local de la Poste route d'Asnières et (ii) sur la parcelle AE 92 dans la zone du Gade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTTE l'implantation de deux SRO sur les parcelles AD 98 et AE 92,

AUTORISE le Maire à signer les conventions opérationnelles correspondantes et tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire  
  
Olivier MAGUET